

Rapport Darcos

Casser les solidarités et le service publi

Commandé à Darcos par Sarkozy pendant la campagne présidentielle, le rapport sur « la situation morale et matérielle des professeurs en France » est sorti au mois de mars 2007.

L'objectif du rapport était d'une part de rationaliser les dépenses de l'état sans aller à l'affrontement avec les enseignants, et d'autre part d'appliquer à l'Education Nationale la réforme de l'évaluation des fonctionnaires et la mise en place des « salaires au mérite ».

Sans compter que si la Loi Fillon se décline désormais pour tous nos élèves, le volet des personnels, dossier déjà mis en branle par de Robien, nécessite pour la droite une remise en chantier totale. C'est l'objectif des tables rondes proposées dans le rapport et qui commencent déjà.

Darcos est bien sûr allé au-delà d'un simple rapport : il a écrit la feuille de route pour la prochaine législature. Face à ces « projets » qui augurent un recul pour les droits et les conditions de travail des personnels, on s'étonne du peu de répondant des organisations syndicales.



PHOTOS: M. MIGNÉAU

Ce rapport choque à plusieurs titres : il oublie d'une part que tous les profs ne sont pas dans le second degré et donc pas tous touchés par le décret De Robien dont le futur retrait ou moratoire irrigue tout le rapport ; et d'autre part que la situation matérielle des enseignants, des salariés en général, ne dépend pas de ce qu'ils pourraient percevoir en heures supplémentaires mais du salaire mensuel net... donc sans compter les primes et autres heures supplémentaires et indemnités.

Les professeurs des écoles sont les grands absents de ce rapport : leur « condition » n'est abordée que par le prisme de la direction d'école.



Des propositions sont faites pour « répondre » à la question des salaires, du pouvoir d'achat et du temps de travail et de service des enseignants mais toujours par l'entrée, rappelée dès le départ : « travailler plus pour gagner plus ».

Etat des lieux

Si Darcos accepte de reconnaître certaines réalités, par exemple la faiblesse du pouvoir d'achat (PA), il récuse l'étude qui prouve que les enseignants ont perdu 20 % de leur PA. Dès ce constat, la « ligne » est donnée : de pertes de salaire il n'y a pas, puisqu'elles ont été compensées par différentes primes obtenues depuis 15 ans. Pour la droite, ce n'est pas le salaire qui compte (et donc l'indice auquel est payé l'agent dans la Fonction publique) mais l'ensemble de la rémunération dont les primes diverses qui, rappelons-le, ne sont pas soumises à cotisations pour les retraites.

Il récuse aussi l'attitude de la gauche vis-à-vis des réformes trop coûteuses qu'elle aurait mises en place et espère bien que certains syndicats se détacheront « de la fédération majoritaire, clairement engagée à gauche, voire à l'extrême-gauche altermondialiste »...

Par un habile effet de langage, d'une part il regrette qu'aient été touchés les « meilleurs » des professeurs, « ceux qui ont du mérite » (i.e les profs de Prépa et de Lycée) par le décret

De Robien, et d'autre part il remet en cause la pertinence des heures de décharge (qui concernent le plus souvent ces mêmes profs). Cette « injustice » sera réparée, assure-t-il et dans le même temps, il souffle à Sarkozy de « laisser entendre qu'il reviendra sur les décrets De Robien ».

On le voit, les objectifs sont d'avancer sur les conditions de travail, de carrière et de rémunération tout en évitant « les solutions syndicales ».

Redessiner le métier d'enseignant, et séparer le bon grain...

Darcos ne se contente pas de toucher au statut des personnels mais, dans la droite ligne de la Loi sur la prévention de la délinquance et de la Loi Fillon, veut stigmatiser - pour « valoriser » le métier d'enseignant et « protéger » les personnels - « les élèves en difficulté qui empêchent le fonctionnement normal ». La solution : « faire une gradation des élèves en difficulté », créer des classes de remotivation (des classes-relais bis ?) et signer un « contrat » avec l'élève... Il parle de façon extrêmement choquante des élèves, les classant en différentes catégories, parlant de délinquance pour les uns, et sans jamais faire référence au contexte de l'élève (familial, social), il met une étiquette sur sa difficulté. Il n'est plus question de traiter la difficulté

c d'éducation

scolaire ou comportementale. Darcos prévoit l'éviction systématique pour les élèves qui posent problème. Où passent donc l'acte éducatif, la mission d'accueil de tous les élèves ? Le « tri » deviendrait donc la norme dans les établissements scolaires. Entre les dernières réformes comme la DP6⁽¹⁾ et l'apprentissage junior, l'objectif affiché est de limiter et de revenir sur la démocratisation de l'école. Ce qui importe ici, c'est la « sécurité » et le fait de ménager « un espace de paix et d'ordre » à l'enseignant. Le respect, l'obéissance (la soumission ?) sont les seules références données en termes d'enjeux éducatifs. Et dans ses premières propositions, il est question de donner aux agents de l'éducation nationale la même protection statutaire que les agents de la justice.

Mais la vision libérale de l'école ne s'arrête pas là : Darcos propose de partager les « gains de productivité » qui pourraient être faits par les enseignants ! Quand il s'agit de travail éducatif, le concept de productivité est pour le moins flou, mais Darcos, jamais à court d'arguments, l'explique : les résultats des élèves aux examens serviront de références pour les futures promotions des « bons » enseignants, dont l'engagement serait évalué par le chef d'établissement. La boucle est bouclée, si le principe des décharges statutaires qui touchent les « meilleurs de nos enseignants » est à remettre en cause, la valorisation de ces personnels se fera par une autre voie, celle de la course à la réussite non pas des élèves mais de leur nombre sur le tableau de reçus... Quant à la revalorisation sociale, exemple encore plus caricatural, Darcos envisage la création d'un grade de professeur émérite et l'augmentation du nombre d'enseignants dans les nominations aux Ordres Nationaux : après la course, la médaille en chocolat !

... en rationalisant

Au niveau de l'organisation de l'établissement, c'est un approfondissement de la Loi Fillon que Darcos décline : contrats d'objectifs, projets, autonomie des établissements. On connaît déjà les politiques qui peuvent être conduites dans les « bassins » notamment

sur les offres de formation mais pour l'instaurer les dotations horaires des établissements restent purement locales. Mutualiser les moyens des établissements scolaires, voilà ce que nous propose Darcos, rationaliser les grilles horaires de nos élèves pour économiser des heures. On peut facilement imaginer la suite, tant au niveau des élèves que des personnels : la « communauté d'établissements » engendrera non plus des lycées dans lesquels plusieurs voies seront possibles mais qui se spécialiseront et, de fait, les élèves, soumis encore aujourd'hui à la carte scolaire qui leur garantit quand même d'être au plus près de leur domicile, se verront contraints d'aller étudier dans l'établissement qui leur offrira la formation souhaitée, même la plus générale qui soit.

Et travailler plus pour gagner plus !

Objectif affiché par le rapport : « faire porter l'effort sur les personnes plus que sur les structures » ! Darcos propose une véritable réforme des statuts en s'appuyant sur un comparatif européen concernant les horaires des enseignants et le nombre de semaines travaillées (plus faible en France que dans d'autres pays européens). La solution : l'annualisation du temps de travail. Avec les remplacements De Robien appliqués en 2005 (60 heures maximum par an) le danger de l'annualisation frappait déjà aux portes. Aujourd'hui, X Darcos la lie à un « droit opposable » aux heures qui font partie de l'emploi du temps des élèves. Toute heure, quel que soit le motif de

l'absence de l'enseignant qui devait la donner, est due à l'élève et à sa famille. Ce qui veut dire, à terme, la fin des congés maladies, de formation, etc... La référence hebdomadaire n'étant plus la norme, les emplois du temps de début d'année ne seront qu'un ordre d'idées révoquant à tout moment. Et la proposition des Espaces Numériques de Travail, de bureaux par discipline, loin de répondre au souci des conditions matérielles d'exercice des enseignants, ne sera qu'une raison supplémentaire pour élargir leurs missions et les engager à rester dans l'établissement (les 35 heures sur place ne sont pas très loin...). Sans compter la déclinaison de nouvelles fonctions rémunératrices, comme celle d'adjoint au chef d'établissement.

La revalorisation salariale n'est évidem-

ment pas abordée sous l'angle de l'échelon de rémunération mais de l'augmentation du contingent d'heures supplémentaires, notamment pour le soutien scolaire.

Est également proposé une « typologie des métiers en fonction des conditions d'exercice », ce qui irait à l'encontre du principe de l'égalité des élèves devant le système éducatif : le métier d'enseignant serait-il vraiment différent suivant les lieux d'exercice si l'éducation nationale n'avait pas comme politique de creuser toujours plus les inégalités entre établissements ? Doit-on par l'introduction de différences entre les adultes qui les accompagnent accentuer encore plus la stigmatisation des élèves en difficulté ?

Quelques propositions peuvent paraître alléchantes et répondre aux revendications syndicales : accès gratuit aux lieux de culture ; affectation de néo-titulaires en établissement sensible uniquement sur la base du volontariat ; prime d'installation. Ces quelques mesures sont accompagnées de tellement d'autres qui ne tirent pas dans le bon sens : par exemple l'augmentation des heures d'enseignement pour les enseignants stagiaires, aucune proposition sur la revalorisation des débuts de carrière ...

Un dialogue social sous contrôle ?

Une table ronde devrait avoir lieu avant l'été pour définir les obligations de service avec les organisations syndicales. Mais pour l'instant rien n'est avancé en terme de moratoire. Sans compter que dans son rapport, Darcos développe une approche du dialogue social assez populiste : « offrir un terrain de discussion aux syndicats enseignants tout en prenant l'opinion à témoin »... vaste programme !

Les luttes ne manqueront pas et devront se développer dès la rentrée : le refus des heures supplémentaires et de l'annualisation, la lutte contre la stigmatisation des élèves en difficulté... C'est grâce à la mobilisation des personnels que la question de la condition matérielle des enseignants est rentrée dans le débat politique. Dès la rentrée, c'est par des actions fortes que le syndicalisme enseignant prouvera qu'il est porteur d'un vrai projet alternatif ! ●

INGRID DARROMAN,
LE 7 JUIN 2007.

1) Découverte Professionnelle 6 heures en classe de 3^{ème}, une orientation déjà mise en place au collège.